

Le point d'ancre

VOLUME 17 / NO 2 / SEPTEMBRE 2014

CROISIÈRE DES NOUVEAUX PROFESSEURS DE L'UQTR



De gauche à droite

Debout : **Christian Dumais**, Département des sciences de l'éducation, **Valérie Poulin**, Département d'ergothérapie, **Sylvestre Uwizeyemunqu**, Département des sciences comptables, **Steve Massicotte**, Département des sciences comptables, **Mylène Gervais**, Département de philosophie et des arts, **Armel Brice Adanhounme**, Département des sciences de la gestion, **Kathleen C. Durand**, Département d'ergothérapie, **Stéphanie-May Ruchat**, Département des sciences de l'activité physique, **David Lupien-St-Pierre**, Département de génie industriel, **Charles Tétreau**, Département des sciences de l'activité physique, **Alexandra Lecours**, Département d'ergothérapie, **Dominique Gamache**, Département de psychologie, **Lyson Marcoux**, Département de psychologie, **Philippe Dubreuil**, Département des sciences de la gestion, **Paul John**, Département des langues modernes et de traduction, **Marie-Pierre Gagnon Girouard**, Département de psychologie, **Johannes Frasnelli**, Département d'anatomie, **Jacques Bertrand**, Département des sciences comptables, **Jean-François Audy**, Département des sciences de la gestion, **Anne-Marie Leclerc**, Département des sciences infirmières et **Lyne Desrosiers**, Département d'ergothérapie.

À genoux : **Jimmy Plourde**, Département de philosophie et des arts, **Alain Huot**, Département des sciences de l'éducation et **Vincent Maire**, Département des sciences de l'environnement.

PLAN D'ACTION DU SPPUQTR POUR 2014-2015

Pierre Baillargeon

Professeur au Département de
psychoéducation
Président
SPPUQTR



Depuis 1989, chaque année, les officiers syndicaux se réunissent pour faire le bilan de l'année précédente et tracer le plan d'action de la prochaine. Le comité exécutif en profite alors pour faire le point sur les modes de fonctionnement du Syndicat. Vous trouverez ci-joint un résumé des principaux dossiers retenus par le SPPUQTR pour l'année 2014-2015.

Assurer le suivi des demandes de compressions financières de la Direction de l'UQTR

Le texte sur le budget 2014-2015 dans le présent numéro est suffisamment explicite pour justifier que le Syndicat prenne au sérieux la situation.

Le nouveau gouvernement a décidé de poursuivre les compressions imposées au réseau universitaire par le gouvernement Marois : pour l'UQTR 4,2 M\$ en 2012-2013 et 4,2 M\$ en 2013-2014 sans le réinvestissement promis de 2,8 M\$ pour l'année 2014-2015. Le ministère a même annoncé au cours des derniers jours des compressions supplémentaires qui, selon la vice-rectrice à l'administration et aux finances (VRAF), représentent une compression supplémentaire de 1 M\$ pour l'UQTR. Est-ce que l'on doit comprendre que l'UQTR devra, pour l'année 2014-2015, faire des compressions et/ou trouver de nouveaux revenus pour un total de 8 M\$ puisqu'il y avait déjà la nécessité de trouver plus de 7 M\$ dans le budget adopté en juin dernier?

Le 8 septembre dernier, le vice-recteur aux ressources humaines de l'UQTR (VRRH) a rencontré des représentants du Syndicat afin de discuter de la situation financière de l'UQTR et il a présenté les avenues possibles à envisager afin de réduire les coûts liés à l'enseignement et à la recherche.

Le comité exécutif a rappelé à la Direction que la convention collective se terminait le 31 mai 2017 et des négociations sur les salaires et le plancher d'emploi étaient prévues pour mai 2016. De plus, **si** les professeurs devaient éventuellement contribuer

aux efforts afin de permettre à l'UQTR d'équilibrer son budget, ceux-ci ne pourraient être que proportionnels aux autres catégories d'employés de l'UQTR.

Nous aurons sûrement l'occasion de rediscuter de cette question.

Assurer le suivi de l'implantation du Centre d'excellence régional académique et sportif (CERAS)

Malgré la situation financière catastrophique et les prochaines compressions annoncées par le gouvernement libéral, la Direction de l'UQTR semble toujours vouloir réaliser le Centre d'excellence régional académique et sportif (CERAS) (Mme Giguère, *Le Nouvelliste* 16-09-2014).

La Direction a déjà investi près de 100 000 \$ en études diverses pour la réalisation de ce projet. Le Syndicat craint qu'à long terme des fonds dédiés à l'enseignement et à la recherche soient affectés à l'amortissement des déficits d'opération reliés à la gestion d'un Colisée de 5 000 places. Le Syndicat souhaitait être rassuré en analysant le plan d'affaires détaillé qui devait être expédié au gouvernement du Québec afin d'obtenir la subvention promise de 26,5 M\$. Plan d'affaires, qui en principe, contiendrait les engagements fermes et à long terme des partenaires pour financer les déficits éventuels. Malheureusement, ce plan d'affaires n'a pas encore été déposé au conseil d'administration de l'UQTR.

Le comité exécutif du Syndicat s'était engagé auprès du conseil syndical à consulter les professeurs sur le projet une fois le plan d'affaires connu. Comme le document n'est pas encore disponible, le Syndicat reporte cette consultation.

On comprend la Direction de freiner les démarches dans ce dossier considérant les hésitations de la Ville de Trois-Rivières, le maire Lévesque ayant clairement manifesté sa préférence pour réaliser le projet dans un nouveau développement commercial, le District 55.

Le Syndicat s'assurera que le Centre d'excellence régional académique et sportif (CERAS) ne menacera pas les budgets, déjà faméliques, dédiés à l'enseignement et à la recherche.

Assurer le suivi de l'implantation du campus de Drummondville

Voilà un projet qui correspond tout à fait à la vocation de l'UQTR. On comprend mal les hésitations du

gouvernement Couillard à donner le feu vert à la construction du nouveau campus.

Le campus de Drummondville permettra à un plus grand nombre de résidents du Centre-du-Québec de suivre ou de poursuivre des études universitaires tout en permettant à l'UQTR d'augmenter son nombre d'étudiants. Les analyses déposées au conseil d'administration présentent le projet comme rentable à très court terme. S'il y a plus d'étudiants, cela obligera bien sûr le gouvernement à verser une subvention plus importante. Voilà peut-être une des raisons justifiant les hésitations du ministère.

Il faut toutefois s'assurer que le campus de Drummondville recrute de nouveaux étudiants et ne vienne pas recruter des étudiants déjà inscrits à Trois-Rivières. Garantir aussi que les ressources humaines et financières affectées au campus de Drummondville ne viennent pas gruger les maigres moyens dont dispose l'UQTR. Le projet du campus de Drummondville doit au minimum s'autofinancer.

De plus, la multiplication des campus satellites (Longueuil-Québec-Drummondville) avec des professeurs y étant directement affectés introduit une nouvelle réalité qui nécessitera sans doute des ajustements au mode de fonctionnement de l'Université et du Syndicat. Il faudra sûrement en parler avec nos collègues de l'UQAR qui compte plus d'étudiants au campus de Lévis qu'à celui de Rimouski.

Assurer le suivi de la restructuration du régime de retraite de l'UQ (RRUQ)

Les universités n'échapperont pas à la réforme des régimes de retraite amorcée par le gouvernement Couillard. On espère toutefois qu'il n'oubliera pas non plus le régime de retraite des députés et le régime supplémentaire de retraite des cadres supérieurs de l'UQ.

Avant même que le gouvernement n'annonce ses intentions de réforme pour les régimes de retraite des employés municipaux, le Siège social de l'UQ et la Table réseau de négociation, regroupant l'ensemble des employés du réseau, travaillaient depuis plusieurs mois à restructurer le régime de retraite de l'UQ (RRUQ).

Cette restructuration vise à assurer le financement et la pérennité du régime par une réduction des prestations accessoires selon le scénario 2C proposé dans le rapport du Groupe de travail sur le financement et la pérennité du régime. Les employés demandent de revenir à un régime de retraite indexé à 100 % à l'indice des prix à la consommation (comme avant

2005). Il est clairement établi que le versement de la pleine indexation réduit substantiellement le coût du service courant par une réduction des cotisations excédentaires.

Les rentes des retraités ne sont pas indexées depuis 2009. Les syndicats ont fait la démonstration qu'il est possible de réduire les avantages du régime, donc les coûts, tout en permettant l'indexation. Le problème vient du fait que l'employeur refuse de reconnaître à sa juste valeur les concessions proposées par les syndiqués afin d'obtenir un régime pleinement indexé. Il faut aussi que l'employeur accepte de verser dans le régime les montants nécessaires pour rembourser l'indexation rétroactivement aux retraités. Une rente de retraite non indexée représente un appauvrissement assuré.

Le gouvernement a récemment annoncé qu'il préparait une loi s'adressant spécifiquement aux régimes de retraite des universités québécoises. Les principes de base seraient, semble-t-il, assez similaires à ceux évoqués dans le projet de loi pour les employés municipaux. Heureusement, la plupart des régimes de retraite des universités, incluant le RRUQ, répondent en partie à ces principes. Depuis l'annonce gouvernementale, il est difficile de convaincre les représentants du Siège social de poursuivre les négociations. Il sera encore plus difficile depuis l'annonce du nouveau taux de cotisation adopté par le Comité de la retraite et qui sera en vigueur à compter de janvier 2015 : 21,3 % des masses salariales.

L'objectif de l'employeur est toujours le même : gagner du temps et payer le moins possible entretemps.

Nouveaux professeurs

Le 1^{er} septembre, l'UQTR comptait 444 postes de professeur. Il s'agit de 10 postes de plus que le nombre prévu au plancher d'emploi de la convention collective. Il n'est toutefois pas question de personnes œuvrant à temps plein sur le campus. Du total de 444, 7 postes sont comptabilisés, puisque déjà affichés, mais pas encore pourvus, 11 postes sont occupés par des professeurs suppléants à demi-temps ou à temps complet et 11 postes concernent des professeurs en retraite graduelle (partiellement présent) ou qui ont pris leur retraite durant l'année, mais dont le poste est comptabilisé pendant une année après leur départ.

Depuis 2012-2013, le nombre de postes de professeur est déterminé par le nombre d'étudiants en équivalence temps plein (EETP). Le nombre d'étudiants à l'UQTR est encore en hausse pour la session automne 2014.

Synthèse du plan d'action syndicale 2014-2015

ACTIONS PRIORITAIRES

- * Assurer le suivi sur les demandes de compensations financières de la Direction de l'UQTR.
- * Assurer le suivi sur l'implantation du Centre d'excellence régional académique et sportif (CERAS).
- * Assurer le suivi sur l'implantation du campus de Drummondville.
- * Assurer le suivi sur les négociations au régime de retraite de l'UQ (RRUQ).
- * Réviser les statuts du Syndicat.

AUTRES ACTIVITÉS SYNDICALES

Relations de travail

- * Doter le SPPUQTR de règles permettant de baliser ses interventions dans les cas de harcèlement au travail touchant ses membres.
- * Finaliser les lettres d'entente annexées à la convention.
- * Offrir des ateliers d'information aux nouveaux professeurs : évaluation, répartition de tâche, sabbatique, etc.
- * Préparer, pour les directions de département, un guide d'utilisation de la convention collective des professeurs.

Affaires universitaires

- * Poursuivre la compilation des données comparatives sur la recherche universitaire.
- * Créer sur le site Web du Syndicat un espace dédié spécifiquement aux nouveaux professeurs.
- * Poursuivre l'encadrement des représentants des professeurs aux instances de l'UQTR.
- * Prendre les moyens nécessaires afin d'obtenir une copie des documents déposés aux instances.

Formation et services aux membres

- * Offrir une série de dîners-conférences sur des sujets d'actualité.
- * Valoriser le volet des services à la collectivité dans la tâche des professeurs.
- * Poursuivre les activités d'accueil des nouveaux professeurs.
- * Poursuivre les activités sociales pour les professeurs.

Représentation nationale

- * Maintenir l'implication du SPPUQTR au sein des organismes de représentation nationale des professeurs d'université.
- * S'impliquer (Président) à la Table réseau de négociation des régimes de retraite et des assurances collectives du réseau Université du Québec (UQ).

Pour l'année 2014-2015, qui débutait le 1^{er} juin dernier, l'Université a embauché quarante-sept nouveaux professeurs (réguliers, cliniciens, suppléants). Le Syndicat, comme la Direction, reconnaît le grand défi que constituent l'embauche et l'intégration d'un si grand nombre de professeurs en si peu de temps. Depuis plusieurs années, le comité exécutif du SPPUQTR accueille les nouveaux professeurs lors d'une croisière sur le fleuve Saint-Laurent. En janvier, les nouveaux professeurs sont invités à rencontrer les membres du comité exécutif afin d'échanger sur leur intégration et les différents aspects de la vie universitaire. De plus, le comité des relations de travail a offert cette année un atelier, fort apprécié, sur le processus d'évaluation après leur premier contrat. Enfin, les nouveaux professeurs et leurs conjoints sont également gracieusement invités au souper thématique du printemps.

Au cours de la prochaine année, le Syndicat espère ajouter à son site Web, une section spéciale dédiée aux nouveaux professeurs et sur laquelle ils trouveront rapidement des réponses à leurs nombreuses questions.

Conclusion

Je termine en remerciant sincèrement mes collègues du comité exécutif et du conseil syndical qui ne ménagent pas temps et énergie afin d'animer la vie syndicale universitaire trifluvienne. Sans cet appui indéfectible, la présidence syndicale serait beaucoup trop lourde à assumer.

Enfin, un dernier mot pour remercier également notre équipe d'employés du Syndicat qui apporte un soutien essentiel au travail des officiers et de l'organisation.



Les officiers du Syndicat lors de la journée bilan et plan d'actions 2014-2015. De gauche à droite

Alain Chalifour, vice-président aux relations de travail, Yvan Leroux, vice-président aux affaires syndicales, Pierre Baillargeon, président, Ghyslaine Parent, secrétaire, Diane Saint-Laurent, vice-présidente aux services à la collectivité, Sylvain Beaudry, trésorier et Ismaïl Biskri, vice-président aux affaires universitaires.

RAPPORT FINANCIER 2013-2014 DU SPPUQTR

PRODUITS

| | 2014 | 2013 |
|---|------------------|------------------|
| | \$ | \$ |
| PRODUITS | | |
| Cotisations | 903 771 | 1 049 755 |
| Intérêts et autres revenus de placement | 117 285 | 61 694 |
| Variation des gains latents sur les actifs financiers détenus à des fins de transaction | 203 205 | 100 697 |
| Gain sur disposition de placements | 50 094 | 24 367 |
| | 1 274 355 | 1 236 513 |
| CHARGES D'EXPLOITATION (annexe A) | 602 715 | 514 427 |
| EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT AUTRES PRODUITS | 671 640 | 722 086 |
| AUTRES PRODUITS | | |
| Fédération Québécoise des Professeurs et Professeures d'Université (FQPPU) | 10 500 | 10 500 |
| Variation de la provision pour indemnité de départ | 2 661 | 6 086 |
| | 13 161 | 16 586 |
| EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES | 684 801 | 738 672 |

CHARGES

| ANNEXE A : CHARGES D'EXPLOITATION | 2014 | 2013 |
|--|----------------|----------------|
| | \$ | \$ |
| Cotisation - FQPPU | 62 026 | 60 651 |
| Participation - CIRAC | 8 808 | 2 512 |
| Participation - FQPPU | 3 239 | 1 973 |
| Participation - CLIUQ | 1 634 | 925 |
| Intersyndicale des personnels de l'UQTR | 121 | 187 |
| Personnel | 274 993 | 213 499 |
| Frais juridiques et arbitrages | 24 232 | 36 628 |
| Honoraires juridiques | 105 526 | 101 728 |
| Papeterie et frais de bureau | 12 022 | 9 794 |
| Télécommunications | 1 266 | 2 131 |
| Bourses d'études et dons et comité des services à la collectivité (annexe B) | 38 878 | 29 526 |
| Frais de fonctionnement | 13 175 | 11 772 |
| Comité des affaires universitaires | 3 344 | 2 799 |
| Comité de négociation | 331 | 1 815 |
| Formation | 2 083 | 1 812 |
| Comité des relations de travail | 1 888 | 1 112 |
| Honoraires professionnels | 34 249 | 26 391 |
| Prise de retraite | 7 263 | 1 441 |
| Assurances | 3 866 | 3 837 |
| Frais bancaires | 361 | 361 |
| Amortissement des immobilisations corporelles | 3 247 | 3 316 |
| Autres charges | 163 | 217 |
| | 602 715 | 514 427 |

LA SITUATION FINANCIÈRE DE L'UQTR

Je me dois également de féliciter toutes les unités et tous les services administratifs pour les efforts budgétaires consentis, ce qui a permis de présenter un budget équilibré en conformité avec les dispositions en vigueur (étalement sur plusieurs années des compressions budgétaires demandées par le précédent gouvernement pour les exercices 2012-2013 et 2013-2014), qui s'appliquent d'ailleurs à toutes les universités québécoises. Il s'agit d'un budget réaliste pour notre Université et en accord avec les fonds disponibles pour l'année 2014-2015, que le conseil d'administration a adopté lors de sa réunion du 9 juin dernier. Cette situation de compression n'est pas idéale, certes, mais elle nous est imposée par le contexte budgétaire du gouvernement du Québec et les exigences ministérielles.

(Mme Nadia Ghazzali, rectrice, 25 juin 2014).

La Direction prévoit que les revenus de l'UQTR s'élèveront à 158 M\$ pour l'année 2014-2015 et que les dépenses franchiront pour la première fois le cap des 160 M\$. Ce qui laisse un déficit de fonctionnement pour l'année de 1,8 M\$. Ce déficit n'oblige pas la Direction à présenter un plan de résorption, comme prévu par les règles, puisque le ministère a déjà autorisé les universités à étaler les compressions imposées pour les années 2012-2013 et 2013-2014. Pour l'UQTR, cela représente des compressions de plus de **8,4 M\$** à rembourser sur une période de plusieurs années.

L'UQTR peut aussi afficher un déficit de seulement 1,8 M\$ dans la mesure où elle réussit à récupérer 2,8 M\$ dans les masses salariales de ses employés, à faire des compressions de 2,4 M\$ dans les différents services et à générer plus de 2 M\$ de nouveaux revenus dont la moitié proviendront des étudiants (augmentation des frais institutionnels obligatoires, ajout des frais pour les stages et hausse des droits de scolarité).

Si la Direction ne réussit pas à respecter ses engagements, elle enregistra un déficit de fonctionnement de plus de **7 M\$** seulement pour l'année 2014-2015. Une situation catastrophique puisque le gouvernement québécois annonce déjà que l'année financière 2015-2016 sera encore plus difficile pour les universités.

Comment l'UQTR s'est-elle retrouvée dans une situation aussi difficile?

Au moment où la plupart des universités québécoises ont adopté leur budget de fonctionnement pour l'année 2014-2015, le gouvernement du Québec n'avait toujours pas déposé son budget 2014-2015. Le gouvernement Couillard y indiquait qu'il ne serait pas possible de verser le réinvestissement annoncé par le gouvernement Marois avant les élections. Comme l'UQTR a déposé son budget en retard, elle a dû en tenir compte et retirer le 2,8 M\$ de réinvestissement prévu pour l'année 2014-2015. Afin que cette réduction n'affecte pas les résultats escomptés, la Direction a proposé des compressions de 2,8 M\$ dans la masse salariale des employés dont certains (Syndicat du personnel professionnel et Syndicat des employés de soutien) viennent de signer de nouvelles conventions collectives de travail. Le Syndicat des professeurs et des professeures de l'UQTR (SPPUQTR) a signé la convention en juin 2013, pour une période de quatre ans avec une possible renégociation du plancher d'emploi et des salaires le 31 mai 2016.

D'où vient le manque à gagner?

Même si le nombre d'étudiants à l'UQTR a augmenté de 3 % en moyenne au cours de la dernière décennie, les revenus ne suffisent plus.

Au cours des cinq dernières années, les produits ont augmenté de 21 % alors que les dépenses augmentaient de 33,3 %. Difficile alors de boucler les budgets.

Il faut toutefois ajouter que certaines dépenses de l'UQTR sont en croissances depuis plusieurs années. En comparant les montants de certains postes budgétaires en 2009-2010 (budget final) aux dépenses prévues pour l'année 2014-2015 (budget initial), on constate des taux de croissance de :

- 33,2 % pour les masses salariales (sans la compression de 2,8 M\$);
- 80,1 % pour la masse salariale des chargés de cours contre seulement 27,2 % pour celle des professeurs;
- 74,2 % pour les honoraires professionnels (firmes d'avocats et de comptables)
- 51,3 % pour les services contractuels (entretien ménager, sécurité, etc.)
- 67,1 % des frais des représentations et de réception

Le budget de l'UQTR est constitué, à plus de 80 %, de :

en masses salariales qui sont considérées comme des dépenses incompressibles. Il faudra que la Direction fasse preuve de conviction afin de convaincre les employés de faire des concessions nécessaires tout en souhaitant s'investir massivement dans un projet de colisée qui tôt ou tard nécessitera l'investissement de sommes dédiées à l'enseignement et à la recherche.

Lors des dernières négociations pour le renouvellement de la convention collective, les professeurs ont accepté de modestes augmentations salariales (programme salarial gouvernemental) et peu de bonifications à la convention ayant des incidences financières. Il faudrait maintenant qu'ils concèdent encore plus pour permettre à l'UQTR d'en arriver à un budget équilibré.

Lorsqu'il est question de concéder des avantages conventionnés, il faut tout mettre sur la table. Il faut que les cadres supérieurs soient imputables des gestes qu'ils posent avant de demander aux autres de faire des sacrifices pour compenser en partie les décisions qu'ils prennent.

Lorsque des cadres supérieurs font fit de la convention

collective et décident de ne pas renouveler les contrats de professeurs et que deux, cinq ou dix ans plus tard un arbitre oblige l'Université à verser des compensations de plusieurs centaines de milliers de dollars et d'assumer des frais d'avocat astronomiques, les professeurs n'ont pas à payer pour cela.

Lorsque la Direction s'aventure dans des projets d'immobilisation sans s'assurer d'un montage financier adéquat et du versement des subventions nécessaires, les professeurs n'ont pas à payer pour cela.

Lorsque des mésententes entre les cadres supérieurs dégénèrent et se soldent par le versement de compensations financières importantes, les professeurs n'ont pas à payer pour cela.

Lorsque les frais juridiques et de services professionnels explosent parce que la Direction a recours à des firmes externes pour faire de multiples évaluations comptables, les professeurs n'ont pas à payer pour cela.

Les compressions financières du nouveau gouvernement Couillard obligent les universités à revoir leurs prévisions de dépenses pour les prochaines années. Cela ne peut se faire seulement en réduisant des conditions de travail négociées de bonne foi.

Le vice-recteur aux ressources humaines de l'UQTR (VRRH) a d'ailleurs déjà rencontré les représentants du Syndicat pour les saisir de l'importance des compressions financières. Si, et seulement si, les professeurs doivent faire des efforts, ils seront proportionnels à ceux des autres catégories d'emplois et après avoir obtenu toutes les informations permettant de prendre une décision éclairée.

Compressions de 2,4 M\$ annoncées au budget de juin

| | |
|--|------------|
| 1. Réduction des frais de sécurité (nouveau contrat) | 100 000 \$ |
| 2. Réduction de frais de perfectionnement | 105 000 \$ |
| 3. Retrait d'un poste de professionnel au VRRD | 100 000 \$ |
| 4. Réduction des dépenses du SAE | 325 000 \$ |
| 5. Non-remplacement d'un poste au décanat des études | 100 000 \$ |
| 6. Moratoire sur l'achat des ordinateurs | 400 000 \$ |
| 7. Cible de réduction des dépenses informatiques | 250 000 \$ |
| 8. Diminution des frais de représentation, déplacements... | 150 000 \$ |
| 9. Réduction des dépenses des réseaux sociaux | 55 000 \$ |
| 10. Réduction des dépenses de L'ÉIF | 25 000 \$ |
| 11. Réduction des dépenses de la bibliothèque | 200 000 \$ |
| 12. Réduction des frais postaux | 60 000 \$ |
| 13. AGEHC-Retour du fonds général | 60 000 \$ |
| 14. Réduction de 6 dégagelements | 60 000 \$ |
| 15. Réduction des dépenses de communications | 275 000 \$ |
| 12. Réduction des frais légaux | 100 000 \$ |

Source : Budget 2014-2015

Nouvelles sources de revenus de 2 M\$ annoncées au budget de juin

| | |
|---|------------|
| 1. Augmentation des frais indirects de recherche (FIR) | 250 000 \$ |
| 2. Droits de scolarité et autres frais des étudiants étrangers | 700 000 \$ |
| 3. Augmentation des frais institutionnels obligatoires (stages) | 240 000 \$ |
| 4. Fonds de stationnement (avance) | 500 000 \$ |
| 5. Frais institutionnels obligatoires (FIO) (inscriptions) | 120 000 \$ |
| 6. Augmentation des frais de cours de l'UTA | 105 000 \$ |
| 7. Bureau de la reconnaissance des acquis | 79 000 \$ |
| 8. Augmentation des revenus de recrutement à l'étranger | 45 000 \$ |

Source : Budget 2014-2015

BUDGET DU QUÉBEC 14-15 ET LES UNIVERSITÉS

Coups durs à venir. La mise en scène est faite.

Québec, le 4 juin 2014 — Peu d'inattendu dans le budget déposé aujourd'hui. Le gouvernement avait déjà annoncé ses couleurs, celles de la « rigueur », sur laquelle il s'est finalement rabattu après avoir parlé d'austérité. Mais, force est de constater, à partir des annonces faites pour les années à venir que c'est vraiment à l'enseigne de cette dernière qu'il entendra agir. S'appuyant sur les expertises récentes qu'il a sollicitées, en particulier de la part du Vérificateur général, il a présenté un état beaucoup plus grave des finances publiques que ce qui avait été présenté par le précédent gouvernement. Si rien n'était fait, a dit le ministre, le Québec serait confronté à des déficits de 5,9 et 7,6 milliards de dollars pour 2014-2015 et 2015-2016, ce qui laisse clairement entrevoir l'ampleur de la médecine à laquelle il entend recourir, compte tenu de son intention ferme de rétablir l'équilibre budgétaire dès 2015-2016.

Ce retour à l'équilibre, il compte le réaliser par le biais de mesures essentiellement concentrées sur la réduction des dépenses publiques. S'il prévoit limiter la croissance des dépenses de programmes à 1,9 % pour 2014-2015, on ne peut que craindre ce qui arrivera au cours des années suivantes, d'autant plus qu'il n'entend procéder à aucune augmentation des impôts. Il annonce, par contre, un gel global des effectifs des secteurs public et parapublic dont il espère qu'il lui permettra de réaliser des économies de 100 millions en 2014-2015 et de 500 millions en 2015-2016. Il annonce, par ailleurs, de nouvelles actions dans la lutte contre l'évasion fiscale et une nouvelle taxe sur le tabac.

Pour l'instant, les universités ne seront pas touchées par les mesures de « rigueur » annoncées. **Le budget de l'enseignement supérieur, qui comprend celui des universités, doit augmenter de 3,9 % en 2014-2015 par rapport à celui de l'année précédente.** Selon le budget de dépenses, les crédits octroyés aux universités doivent bénéficier d'une augmentation de 6 %. Ceux des organismes dédiés au financement de la recherche doivent augmenter de 13 %. Il faut se garder, toutefois, de voir cette annonce comme un saut qualitatif vers le meilleur. Pour en juger correctement,

il faut tenir compte de l'importante réduction survenue au cours des deux années précédentes, de sorte que les crédits dont bénéficieront les trois organismes de subvention de la recherche, soit 167 millions de dollars en 2014-2015, seront toujours inférieurs à ceux de 2012-2013 (179 M\$), même s'ils auront dépassé ceux de 2013-2014 (148 M\$).

Dans sa volonté de relancer l'économie, le gouvernement entend miser sur l'investissement privé et plus particulièrement sur les PME. Parmi les mesures qu'il met de l'avant pour favoriser cette orientation, il entend bonifier de 500 000 dollars par année l'enveloppe des centres d'entrepreneuriat universitaire, considérés comme des « accélérateurs de création d'entreprises technologiques ». Cette décision inquiète la FQPPU qui voit dans cette mesure une intention marquée du nouveau gouvernement de réaffirmer son penchant envers ce type de recherche axée sur l'innovation et la commercialisation de ses résultats, au détriment de la science et de la mission fondamentale de l'université. Aussi, la FQPPU voit-elle une grave dérive dans la décision du nouveau gouvernement de signer dans les faits l'arrêt de mort de la Politique nationale de recherche et d'innovation (PNRI) en dissolvant son intervention en une multitude de mini-interventions par l'intermédiaire de plusieurs ministères. La FQPPU est particulièrement préoccupée, également, par la «révision des engagements» pris lors du Sommet sur l'enseignement supérieur en 2013.

Elle se réjouit par contre de la décision d'investir 800 000 \$ sur deux ans en recherche et développement au Centre de recherche sur les biotechnologies marines et à l'Institut des sciences de la mer de Rimouski.

Alertée qu'elle est par l'esprit de ce budget, la FQPPU sera prête à réagir à toute mesure qui irait à l'encontre de la mission de l'université. Elle réitère son engagement à fournir un apport constructif aux politiques qui sont de nature à préserver cette mission.

Fédération québécoise des professeures et des professeurs d'université (FQPPU)

INTÉGRATION DES NOUVEAUX PROFESSEURS UN PROCESSUS RÉUSSI...

Ismail Biskri

Professeur au Département de
mathématiques et informatique
Vice-président aux affaires
universitaires



Le comité des affaires universitaires (CAU)* du Syndicat a consacré plusieurs réunions à l'élaboration d'un sondage s'adressant aux professeurs embauchés à l'UQTR au cours des cinq dernières années (2008-2013). Le renouveau du corps professoral durant cette période, plus du tiers des professeurs, a convaincu les membres de la nécessité de mieux connaître la perception qu'avaient les professeurs de leur processus d'embauche et de leur intégration dans leur département et à l'UQTR.

Le sondage électronique, comptant soixante-et-onze questions, a été expédié aux professeurs (146) embauchés entre le 1^{er} juin 2008 et le 1^{er} juin 2013 et ceux-ci avaient deux semaines pour y répondre (11 au 28 février 2014). Plus de la moitié des professeurs (55 %) ont retourné le questionnaire complété.

Profil des répondants

1. 69 % avaient moins de 40 ans;
2. 56 % étaient des professeures;
3. Les années d'embauche se répartissaient ainsi : 18 % en 2008-09, 25 % en 2009-10, 17 % en 2010-11, 19 % en 2011-12 et 21 % en 2012-13;
4. 67 % possédaient un doctorat ou un post-doc à l'embauche;
5. 81 % ont été embauchés comme professeur régulier;
6. 81 % étaient mariés ou en union de fait;
7. 58 % avaient au moins un enfant;
8. 80 % résidaient à l'extérieur de la région immédiate au moment de l'embauche (40 % Montréal, 18 % Québec et 20 % la Mauricie) : 61 % ont déménagé (44 % avec l'aide financière de l'UQTR et 17 % sans) et 39 % n'ont pas déménagé.

Processus d'embauche

1. 49 % ont pris connaissance du poste par un collègue de travail;
2. 62 % ont communiqué avec le directeur du département (36 %) et/ou un professeur du département (45 %) pour obtenir de l'information sur le poste;
3. Les répondants connaissaient déjà l'UQTR (83 %) comme ancien étudiant (20 %) ou comme chargés de cours (27 %);
4. 81 % ont considéré comme raisonnable et très raisonnable le délai entre l'avis de réception et la convocation à l'entrevue;
5. La journée de l'entrevue (entrevue et présentation scientifique dans 68 % des cas), 59 % ont été accueilli par le directeur, mais sans discuter du poste (56 %);
6. Globalement, les répondants se déclarent très satisfaits ou satisfaits de l'entrevue (93 %) et du processus d'embauche (90 %).

Accueil

1. Il ne semble pas (63 %) y avoir dans les départements d'activité spéciale soulignant l'arrivée d'un nouveau professeur;
2. Pour les départements offrant des activités, il s'agit d'un dîner avec le directeur (29 %), d'une tournée des bureaux (23 %) et d'un 5 à 7 (23 %);
3. 80 % résidaient à l'extérieur de la région au moment de l'embauche : 61 % ont déménagé (44 % avec l'aide financière de l'UQTR et 17 % sans) et 39 % n'ont pas déménagé;
4. 91 % ont participé aux journées d'accueil de l'UQTR et 85 % s'en déclarent satisfaits (32 %) ou très satisfaits (53 %);
5. 61 % ont participé aux journées d'accueil du Syndicat et 83 % s'en déclarent satisfaits (20 %) ou très satisfaits (53 %).

Douze premiers mois — enseignement

1. 76 % sont satisfaits (51 %) ou très satisfaits (25 %) du contenu des activités pédagogiques offertes par l'UQTR;
2. 75 % ont donné moins de trois cours, 9 % ont donné quatre cours et 14 % plus de quatre cours au premier cycle la première année;

3. 23 % ont donné un et 16 % deux cours aux cycles supérieurs la première année;
4. Les cours offerts la première année convenaient aux répondants (93 %) et correspondaient à leurs spécialités (88 %);
5. 79 % n'ont pas eu recours au STI (pas besoin) pour la préparation de leurs cours;
6. 96 % n'ont pas assumé de tâches administratives la première année;
7. Les répondants ont trouvé la tâche d'enseignement lourde (43 %), normale (38 %) ou très lourde (19 %);

Douze premiers mois — recherche

1. 75 % ont profité du déchargement d'enseignement à l'embauche et l'ont utilisé (63 %) pour amorcer les activités de recherche et s'en déclarent très satisfaits (67 %) ou satisfaits (11 %);
2. 76 % ont également profité de la subvention de 10 000 \$ à l'embauche et 71 % s'en déclarent satisfaits (14 %) ou très satisfaits (57 %);
3. 61 % connaissaient le FIR, 45 % ont fait une demande la première année et seulement 33 % ont obtenu une subvention;
4. 48 % ont trouvé la tâche de recherche lourde (35 %) ou très lourde (13 %);
5. 40 % trouvent leur tâche de recherche normale;
6. 53 % ont toutefois signalé qu'ils auraient souhaité un autre encouragement pour amorcer leur recherche;
7. 33 % ont fait une demande au FIR la première année;
8. 44 % ont fait une demande de subvention à un organisme subventionnaire externe la première année et 39 % ont obtenu une subvention au cours des deux premières années;
9. 60 % n'ont pas été associés à une équipe de recherche de l'UQTR la première année;
10. 19 % ont obtenu des commandites de recherche les deux premières années;
11. 40 % trouvent leur tâche de recherche normale et 48 % lourde (35 %) ou très lourde (13 %).

Intégration départementale

1. 47 % ont profité (31 % NON) de l'appui d'un professeur pour leur intégration et s'en déclarent satisfaits (28 %) ou très satisfaits (37 %);
2. 34 % considèrent toutefois que cela aurait dû être le mandat du directeur;
3. 32 % ont profité (47 % NON) de l'appui d'un professeur pour leurs activités d'enseignement et s'en déclarent satisfaits (23 %) ou très satisfaits (28 %);
4. 31 % ont profité (49 % NON) de l'appui d'un

- professeur pour leurs activités de recherche et s'en déclarent satisfaits (21 %) ou très satisfaits (31 %);
5. 20 % ont reçu un guide départemental d'accueil et 93 % auraient souhaité en recevoir un;
6. 82 % se considèrent comme très satisfaits (41 %) ou satisfaits (41 %) de leur intégration au département;
7. 87 % se considèrent comme très satisfaits (34 %) ou satisfaits (53 %) de leur intégration à l'université.

Résumé des commentaires formulés par les répondants

1. Être plus explicite dès le départ sur les étapes du processus d'embauche : type d'entrevue, délais, cheminement de l'offre, etc.;
2. Prévoir une rencontre avec le directeur afin de mieux connaître le département, l'importance du poste et le déroulement de l'entrevue;
3. Prévoir un moment de rencontre informelle avec les professeurs du comité de présélection ou du département;
4. L'aide financière au déménagement devrait toujours être disponible sur une période de 5 ans;
5. Il serait intéressant de déterminer dans le département qui est désigné pour répondre aux questions des nouveaux professeurs;
6. Il serait important que le nouveau professeur dispose rapidement d'un bureau et de l'ameublement nécessaire;
7. Plusieurs répondants ont fait remarquer qu'ils n'avaient pas demandé de FIR parce qu'ils ne possédaient pas de doctorat ou qu'ils ne connaissaient pas l'existence du FIR;
8. La préparation de nouveaux cours ne permettait pas de faire des demandes de subventions externes.
9. Il est difficile de faire des demandes de subventions externes lorsque l'on ne détient pas encore de doctorat;
10. Plusieurs auraient souhaité un meilleur appui pour démarrer la recherche;
11. Plusieurs ont apprécié les journées d'accueil et l'appui pédagogique;
12. Apprécieraient plus d'efforts pour favoriser le déménagement et l'aide à l'emploi pour le conjoint;
13. Porter une attention particulière aux professeurs cliniciens lors des rencontres à l'accueil;
14. Apprécieraient plus d'informations sur les services administratifs de l'UQTR : gestion des budgets, d'approvisionnement, l'annexe C, etc.;
15. Les activités d'accueil de l'Université et du Syndicat permettent d'établir des liens entre les professeurs;
16. Plusieurs déclarent que leur intégration fut une réussite.

Conclusion

C'est la première fois que le Syndicat, comme l'Université d'ailleurs, s'intéresse aux processus d'embauche et d'intégration des nouveaux professeurs. Considérant l'embauche de plusieurs nouveaux professeurs au cours des dernières années, il apparaissait important aux membres du CAU de mieux connaître l'évaluation qu'ils en faisaient.

Malgré plusieurs commentaires qui laissent percevoir une certaine frustration sur la façon dont leur embauche et leur intégration se sont déroulées, la très grande majorité des professeurs embauchés entre 2008 et 2013 se déclare satisfaits de la procédure et quelques-uns ont même souligné le professionnalisme de la démarche. Il faut en féliciter le vice-rectorat et le service aux ressources humaines de l'UQTR et les directions de départements concernés.

* Le comité des affaires universitaires du Syndicat est composé des professeurs Diane St-Laurent du Département de psychologie, Adel-Omar Dahmane du Département de génie électrique et de génie informatique, Denis Auger du Département d'études en loisir, culture et tourisme et Sylvain Beaudry du Département des sciences comptables.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PROFESSEURS DE L'UQTR JEUDI 25 SEPTEMBRE 2014 À 12 H LOCAL 1012 NÉRÉE-BEAUCHEMIN



Syndicat des professeurs
et des professeures
Université du Québec à Trois-Rivières

PROJET D'ORDRE DU JOUR

1. Vérification du quorum
2. Désignation d'un animateur pour l'assemblée
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 26 septembre 2013
5. Élection de trois membres au conseil d'administration de l'UQTR désignés par les professeurs :
6. Élection d'un membre à la commission des études de l'UQTR, désigné par les professeurs :
Secteur 4
 - Départements de génie et de mathématiques et informatique
7. Ajournement de l'assemblée jusqu'à la fin de la période de votation
8. Résultats des élections
9. Levée de l'assemblée

140^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SYNDICAT DES PROFESSEURS ET DES PROFESSEURES DE L'UQTR Jeudi 25 septembre 2014, 12 h 30 Local 1012 Nérée-Beauchemin

Projet d'ordre du jour

1. Vérification du quorum
2. Désignation d'un animateur pour la rencontre
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la 139^e assemblée générale du SPPUQTR
5. Présentation du plan d'action syndical 2014-2015
6. Affaires budgétaires :
 1. Rapport financier de l'année 2013-2014
 2. Choix des auditeurs pour l'année 2014-2015
7. Affaires nouvelles
8. Levée de l'assemblée générale

Ghyslaine Parent
Secrétaire
SPPUQTR

Ghyslaine Parent
Secrétaire
SPPUQTR

Le niveau de scolarité des femmes en progression au Québec, tant à l'université qu'au niveau professionnel

Québec, le 12 février 2014 – Depuis le tournant des années 2000, les Québécoises de 25 à 64 ans sont proportionnellement plus nombreuses que leurs homologues masculins à avoir fait des études de niveau universitaire. En 2012, 32 % d'entre elles sont titulaires d'un diplôme universitaire contre 27 % des hommes. De plus, les femmes ont moins tendance à présenter un profil sous-scolarisé. Ainsi, seulement 12 % des femmes n'ont pas minimalement obtenu un diplôme d'études secondaires, par rapport à 15 % des hommes. Bien qu'elles demeurent sous-représentées parmi les diplômés du secteur professionnel, le pourcentage de femmes ayant atteint ce niveau de scolarité a tout de même progressé de 7 % à 15 % entre 1990 et 2012.

Institut de la statistique du Québec,
Regard sur deux décennies d'évolution du niveau de scolarité de la population québécoise à partir de l'Enquête sur la population active, février 2014.

LE MÉCHOUI DE LA RENTRÉE UNE PARTICIPATION RECORD!



Plus de 154 professeurs (actifs et retraités) se sont inscrits au traditionnel méchoui de la rentrée organisé par le comité des services à la collectivité du Syndicat. La température n'a toutefois pas encore permis de tenir l'activité à l'extérieur.

L'année prochaine... peut-être!

RENOUVELLEMENT DES CONTRATS D'ASSURANCE COLLECTIVE AU 1^{er} JUIN 2014 POUR LE RÉSEAU DE L'UQ

- | | |
|-----------------------------|---------------------|
| • Assurance salaire | aucune augmentation |
| • Assurance vie de base | réduction de 21,0% |
| • Mutilation accidentelle | aucune augmentation |
| • Assurance vie facultative | aucune augmentation |
| • Assurance maladie | réduction de 7,8% |
| • Total | réduction de 6,8 % |

RANDONNÉE EN KAYAK SUR LA RIVIÈRE SAINT-AURICE

Le 12 septembre dernier, par une belle journée fraîche mais ensoleillée, une douzaine de professeurs ont participé à une excursion en kayak du barrage de la Gabelle à Trois-Rivières. Une activité à répéter!



Près de quatre immigrants sur dix sont titulaires d'un diplôme universitaire au Québec

Québec, le 3 juin 2014 – En 2011, près de 40 % des immigrants de 25 à 64 ans au Québec détiennent un certificat, diplôme ou grade universitaire contre 20 % des non-immigrants. Le poids occupé par ces 240 000 immigrants ayant terminé une formation universitaire a pour effet de hausser de près de trois points le pourcentage global affiché par la population québécoise. Notons que près d'un immigrant sur cinq ayant atteint ce niveau de scolarité a étudié dans un programme de génie; cette proportion est plus du double de celle des non-immigrants.

Les immigrants arrivés récemment et les plus jeunes détiennent les plus hauts niveaux de scolarité. Contrairement à la population native, ce sont les hommes qui tendent à présenter un profil plus scolarisé que les femmes. (Institut de la statistique du Québec).

LES ADMINISTRATEURS DÉLÉGUÉS

UNE PRÉCISION S'IMPOSE

Ismaïl Biskri

Professeur au Département de
mathématiques et informatique
Vice-président aux affaires
universitaires



Dans le dernier numéro du bulletin Le Point d'ancre (vol. 17, no 1, mars 2014), j'ai publié un texte sur le recours abusif à des administrateurs délégués dans la gestion des départements. Le Département de psychologie, qui était jusqu'à tout récemment, sous la responsabilité d'un administrateur délégué depuis 2011, a réagi à notre article en adoptant une résolution demandant au Syndicat de publier le texte dans le bulletin d'information. Ce que nous faisons intégralement dans le présent numéro.

Nous voudrions toutefois signaler que les interventions du Syndicat sur cette question n'étaient aucunement dirigées vers le Département de psychologie ou son administrateur délégué. Notre action ne visait qu'à protéger l'autonomie départementale et à éviter que certains gestionnaires en arrivent à la conclusion qu'il n'était pas nécessaire que ce soit des professeurs, encore moins des professeurs syndiqués, qui assument la direction d'un département. En laissant pendant des années un administrateur délégué à la tête d'un département, certains auraient pu en arriver à une telle constatation.

Nous voudrions quand même signaler que les interventions du Syndicat n'ont pas été inutiles. Le conseil d'administration a depuis adopté des amendements à la procédure d'élection des directions de département afin de limiter à douze mois le mandat d'un administrateur délégué. Les professeurs d'un département disposent donc d'une année pour choisir un pair qui accepte d'assumer les responsabilités de la direction. Après cette période, le département pourra être mis en tutelle.

De plus, le Département de psychologie a élu le professeur Frédéric Langlois à la direction depuis le 1er juin dernier.

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES
DÉPARTEMENT DE PSYCHOLOGIE
ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE
QUATRE CENT VINGT-TROISIÈME RÉUNION ORDINAIRE
30 avril 2014

2014-423-20 Résolution suite à la parution de l'article du Point d'ancre, volume 17, no 1 du mois d'avril 2014 au sujet des administrateurs délégués

En réponse au texte « Les administrateurs délégués – une dérive administrative » publié dans le Point d'ancre (avril 2014), le Département de psychologie souhaite réagir aux allégations retrouvées dans l'article de M. Ismaïl Biskri (professeur au Département de mathématiques et informatique). Le Département tient à souligner que la nomination de l'administrateur délégué (un professeur à la retraite au Département de psychologie) adoptée en 2011, provient d'une proposition que celui-ci a soumise, après maintes discussions avec plusieurs professeurs du département, au doyen en poste, M. Daniel Boisvert. L'assemblée départementale a accueilli très favorablement cette proposition. Le Département de psychologie est pleinement conscient des enjeux liés à la difficulté de trouver un professeur régulier pour occuper la direction du département et œuvre pour y trouver une solution pérenne. Le Département de psychologie souhaite réaffirmer que l'autonomie départementale était pleine et entière durant l'ensemble du mandat de l'administrateur délégué. Les décisions qui ont été prises ont été soutenues par le comité exécutif du département et par les membres de l'assemblée départementale lors de l'exercice de ses fonctions. L'administrateur avait la légitimité d'accomplir les tâches dévolues à un directeur de plein droit et n'était nullement « téléguidé » par l'Administration comme le laisse sous-entendre l'article. L'assemblée souhaite aussi insister sur l'importance que le Point d'ancre rapporte une information exacte et non tendancieuse à la communauté universitaire. Cela permettra de soutenir les départements composés d'un grand nombre de professeurs dans leur recherche de solutions pour combler les postes de direction, mais aussi de contribuer à une réflexion représentative des professeurs de l'Université du Québec à Trois-Rivières sur la fonction de directeur(trice) de département.

CONSIDÉRANT les propos rapportés dans le texte rédigé dans le Point d'ancre du mois d'avril 2014 sur les administrateurs délégués;

SUR PROPOSITION de Sylvie Lapierre, APPUYÉE par Yvan Lussier, IL EST RESOLU de faire parvenir à monsieur Pierre Baillargeon, Président du syndicat du SPPUQTR, ainsi qu'au professeur Ismaïl Biskri, signataire de l'article du Point d'ancre, la mise au point précédente rédigée par les membres de l'assemblée départementale en réponse aux propos de monsieur Ismaïl Biskri. Les membres exigent également que cette mise au point soit publiée dans le prochain Point d'ancre.

Adoptée à l'unanimité

Marc Provost
Président
Département de psychologie

Les professeurs de l'UQTR se démarquent

Les professeurs Marc André Bernier et Gilles Bronchti honorés par l'Université du Québec



Sylvie Beauchamp, présidente de l'Université du Québec, Gilles Bronchti, professeur au Département d'anatomie, Lucie Pronovost, (collègue chargée de cours de Carole Neill) et Nadia Ghazzali, rectrice de l'UQTR. Marc André Bernier (en vignette) était absent lors de la cérémonie. (Photo: Jocelyn Bernier, Focus1).

Marc André Bernier, titulaire de la Chaire du Canada en rhétorique, a obtenu le Prix d'excellence en recherche et création, volet carrière.

Gilles Bronchti a reçu hier le Prix d'excellence en enseignement, volet carrière, de l'Université du Québec.

LES PROFESSEURS TITULARISÉS EN 2014

- M. Simon Barnabé, professeur au Département de chimie, biochimie et physique
- M. Pierre B. Boucher, professeur au Département de chiropratique
- Mme Branka Kopecki, professeure au Département de philosophie et des arts
- M. Pierre Baillargeon, professeur au Département de psychoéducation
- M. Frédéric Langlois, professeur au Département de psychologie
- M. Nicolas Boivin, professeur au Département des sciences comptables
- Mme Christine Lebel, professeure au Département des sciences de l'éducation
- M. Ghislain Samson, professeur au Département des sciences de l'éducation
- M. Claude Fernet, professeur au Département des sciences de la gestion
- M. Richard Pépin, professeur au Département des sciences de la gestion
- M. Étienne St-Jean, professeur au Département des sciences de la gestion

L'UQTR reçoit 1,65 M\$ du CRSNG pour bonifier la formation d'étudiants de cycles supérieurs en écologie aquatique



Robert W. Mantha, vice-recteur à la recherche et au développement, Pierre Magnan, professeur au Département des sciences de l'environnement, Nadia Ghazzali, rectrice de l'UQTR et Sylvain Delisle, vice-recteur aux études et à la formation. (Photo Daniel Jalbert)

Martin Descarreaux élu à la Société royale du Canada



Martin Descarreaux, DC, Ph. D., professeur au Département des sciences de l'activité physique de l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR) figure parmi les 90 nouveaux professeurs élus au sein de la Société royale du Canada (SRC).

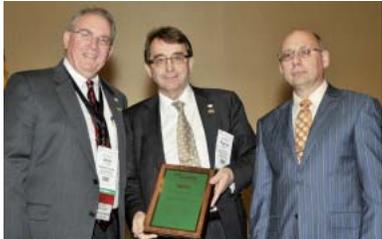
Le comité de promotion a étudié 19 dossiers de professeur demandant la titularisation. Aucun professeur n'a demandé l'agrégation.

Sylvain Robert obtient le Prix Guy-Rocher



Prix du ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science
Sylvain Robert, professeur au Département de chimie, biochimie et physique de l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR) est le premier titulaire du Prix Guy-Rocher. Cette distinction remise par le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science, Yves Bolduc, vise à souligner la qualité de l'enseignement et à valoriser la créativité pédagogique du personnel enseignant œuvrant dans les établissements collégiaux et universitaires de la province.

Le professeur Patrice Mangin reçoit le prix d'enseignement TAPPI



Chris O. Luetgten, Kimberly-Clark, vice-président TAPPI, Patrice Mangin, Alonzo (Al) K. Osgood, Sappi Fine Papers, TAPPI.

Patrice J. Mangin, professeur au Département de génie chimique de l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR), a reçu le prix d'éducateur exceptionnel (Outstanding Educator

Award) décerné par l'Association américaine des pâtes et papiers, TAPPI, (Technical Association of the Pulp and Paper Industry).

L'équipe du professeur Simon Barnabé obtient deux prix de l'ADRIQ



(Photo: Normand Huberdeau/NH Photographes)

Simon Barnabé, titulaire de la Chaire de recherche industrielle en environnement et biotechnologie (CRIEB) de l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR) et ses partenaires ont obtenu deux prix «Célébrons le Partenariat» de l'Association pour le développement de la recherche et de l'innovation du Québec (ADRIQ). Un pour le projet «Développement d'un produit pédiatrique bioactif pour le contrôle des pathogènes du pied diabétique» et l'autre pour le partenariat de recherche intitulé «Implantation du bioraffinage à l'échelle communautaire dans l'agglomération de La Tuque».

Le professeur Nicolas Boivin remporte le Prix Excellence CPA – Enseignement



Nicolas Boivin
CPA, CA, M. Fisc.,
professeur au
Département des
sciences comptables
de l'Université du
Québec à Trois-
Rivières (UQTR), a

obtenu le Prix Excellence CPA – Enseignement, attribué par l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec.

Mauriciennes d'influence : professeure Nadia Rousseau honorée



La Table de concertation du mouvement des femmes de la Mauricie (TCMFM) tenait, le jeudi 15 mai, son gala 2014 de l'événement Mauriciennes d'influence. Dans la

catégorie «Éducation», le prix a été attribué à Nadia Rousseau, professeure au Département des sciences de l'éducation de l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR).



(Photo Annie Brien)

Thierry Nootens remporte le prix Hilda-Neatby en histoire des femmes

À l'occasion du dernier congrès de la Société historique du Canada, Thierry Nootens, professeur au Département des sciences humaines, section histoire, s'est mérité le prix Hilda-Neatby pour le meilleur article de langue française en histoire des femmes. Le prix est décerné annuellement par le Comité canadien de l'histoire des femmes.

Source : entête : <http://blogue.uqtr.ca/>



Officiers du Syndicat des professeurs et des professeures pour 2014-2015

M. Pierre Baillargeon, président
M. Alain Chalifour, premier vice-président aux relations de travail
M. Yvan Leroux, deuxième vice-président aux affaires syndicales
M. Ismaïl Biskri, vice-président aux affaires universitaires
Mme Diane Saint-Laurent, vice-présidente aux services à la collectivité
M. Ghyslain Parent, secrétaire
M. Sylvain Beaudry, trésorier

LE PERSONNEL DU SPPUQTR

DIANE BEAUCHEMIN
Conseillère en relations de travail
Bureau 1117, pavillon Ringuet. Poste interne 2387

ALAIN GAMELIN
Conseiller aux affaires universitaires
Bureau 1113, pavillon Ringuet. Poste interne 2389

SANDRA THIFFAULT
Secrétaire administrative
Bureau 1115, pavillon Ringuet. Poste interne 2388

SPPUQTR

3351, boul. des Forges C.P. 500 • Trois-Rivières (Québec) G9A 5H7
Téléphone 819.376.5041 • Télécopieur 819.376.5209
Courriel : syndicat.proesseurs@uqtr.ca
www.sppuqtr.ca

Le *point d'ancre*
est publié par le comité exécutif
du SPPUQTR



**Syndicat des professeurs
et des professeures**
Université du Québec à Trois-Rivières

Le **LOGO** du Syndicat des professeurs et des professeures regroupe trois niveaux de signification :
le livre ouvert sur la connaissance, l'arbre en croissance et les mains ouvertes vers les étudiants et la société québécoise.